

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 9 AVRIL 2025

DÉLIBÉRATION n° 2025.14

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, LE NEUF AVRIL, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration légalement convoqué le 25 mars 2025, s'est réuni salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Marie-Cécile GESSANT, Présidente.

Présents :	Madame GESSANT Madame BURGAUD Monsieur GODARD Madame LAUNAY Madame LÉBOUCHER	Monsieur PLOUHINEC Madame PRAUD Madame PRIOUL Madame RIELLAND
Absents :	Madame HOCHET (procuration à Madame LÉBOUCHER) Madame OLLIVIER (procuration à Madame GESSANT) Madame SAOUZANET (procuration à Madame PRAUD)	
Agent CCAS :	Madame CHAUVAT – Responsable du CCAS	

Madame la Présidente procède à l'appel. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Madame CHAUVAT est nommée secrétaire de séance.

2025.14 Budget primitif 2025

Madame la Présidente expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU les résultats de clôture de l'exercice 2024 en Fonctionnement et en Investissement,

VU l'affectation du résultat 2024,

VU la délibération n°2024.96 du Conseil Municipal en date du 10 décembre 2024 portant sur l'acompte qui sera versé au CCAS pour le début de l'exercice budgétaire 2025,

VU la délibération n°2025.30 du Conseil Municipal en date du 01 avril 2025 relative au versement du solde de la subvention au CCAS,

VU le Débat d'Orientations Budgétaires en date du 26 février 2025,

CONSIDÉRANT les besoins en dépenses et en recettes du CCAS, tant en Fonctionnement qu'en Investissement, évalués de manière sincère et définis en équilibre,

CONSIDÉRANT que la proposition de Budget Primitif 2025 est présentée, comme les années passées, en version simplifiée du document officiel issu de l'instruction M57,

CONSIDÉRANT le versement de l'acompte de 140 000€ par la ville en décembre 2024 et le versement du solde de 43 000€ à venir,

CONSIDÉRANT que le budget s'équilibre en Fonctionnement à la somme de 365 551 € et en Investissement à la somme de 3 240,89 €,

CONSIDÉRANT que l'attribution nominative des subventions sera votée lors de ce Conseil,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

— d'APPROUVER le Budget Primitif 2025 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

⇒ FONCTIONNEMENT : 365 551€ ;

⇒ INVESTISSEMENT : 3 240,89€,

— d'AUTORISER Madame le Maire à signer tous les actes et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés :

VOTANTS	13
POUR	13
CONTRE	
ABSTENTIONS	
ABSENTS	

Faits et délibéré le jour, mois et an que susdits et ont signé avec Nous au registre les membres présents.

Rendu exécutoire
par transmission en Préfecture, le 22 avril 2025
et par publication, le 23 avril 2025

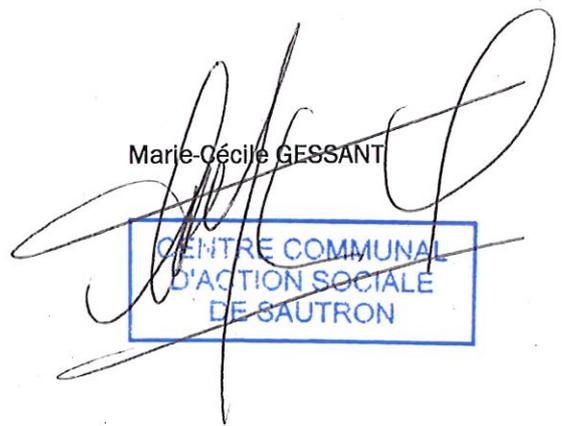
Extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,



Marine CHAUVAT

La Présidente,



Marie-Cécile GESSANT

CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
DE SAUTRON